

Brève histoire de l'occupation financière

1984 – Création de la Banque Universelle en France

Extrait de l'article [Le Glass-Steagall global et le précédent français](#) sur le site de Solidarité & progrès.

Aux Etats-Unis, la loi Glass-Steagall fut abrogée en 1999, par l'entremise du secrétaire au Trésor de l'époque Larry Summers (devenu conseiller économique en chef de Barack Obama), avec les conséquences que l'on connaît.

La France, quant à elle, avait déréglementé bien plus tôt.

C'est sous l'égide de Jacques Delors, ministre de l'Economie et des Finances de François Mitterrand, que la loi bancaire 84-46 du 24 janvier 1984 (dite de « modernisation » !) abrogea la loi du 2 décembre 1945. Elle fit disparaître la distinction fondamentale des activités bancaires sous un titre unique, les « établissements de crédit », les libérant ainsi de toute contrainte sur l'origine et l'investissement de leurs ressources. C'est ce qu'ils nomment fièrement « banque universelle ».

A la tribune de l'Assemblée nationale, Delors avait prétexté la nécessité de s'adapter à l'environnement international pour justifier la création d'une véritable « communauté bancaire » au nom de « la liberté d'association » (sic). La séparation « entrave le développement d'une saine concurrence », disait-il. On a vu le résultat. Aujourd'hui, la banque française est devenue un véritable oligopole contrôlé par les « quatre gros » (ils ont tout avalé) : BNP-Paribas, Société générale, Crédit agricole et Caisse d'épargne-Banque populaire.